

QUELLE REMUNERATION ?

La rémunération des familles agréées par le C.H.S de la Savoie, est fixée par journée d'accueil des patients.

Le montant de la rémunération nette par jour est calculé sur la base du SMIC horaire (pour 2019 environ 49€ journalier).

Les modalités d'accueil seront précisées en annexe de votre contrat de travail.



QU'EST-CE QUE

L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ?

NOS COORDONNEES :

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE (AFT)

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE LA SAVOIE
BP 41126
73 011 CHAMBERY CEDEX

☎ : 04 79 60 31 63

e-mail : aft@chs-savoie.fr

C.H.S. DE LA SAVOIE - septembre 2019

Site Internet : <http://www.chs-savoie.fr>

ACCUEILLANT FAMILIAL « THERAPEUTIQUE »

L'accueil familial thérapeutique est un **mode d'hospitalisation** au domicile de l'accueillant, qui assure une **prise en charge singulière**, pour des patients nécessitant un environnement familial.

Les accueillants familiaux participent à la « **restauration des capacités relationnelles et l'autonomie des personnes souffrant de troubles mentaux** » (article 1^{er} – Arrêté du 1^{er} Octobre 1990).

Le suivi des patients prend la forme de visites à domicile, notamment d'entretiens infirmiers réalisés par l'équipe AFT.
Le suivi médical, social, psychologique des patients est réalisé par le service d'origine.

Un projet thérapeutique est écrit pour chaque patient, indiquant ce que l'on attend de l'accueil familial thérapeutique. Une **synthèse annuelle** permet d'élaborer ou de réactualiser ce projet.

Même si l'agrément est donné à une seule personne, il est important que tous les membres du foyer soient en accord avec le projet.

Les familles participent à des **groupes de parole** animés tous les trimestres par un psychologue, ainsi qu'à des temps de formation.

QUI SONT LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE PRISES EN CHARGE EN FAMILLES D'ACCUEIL ?

L'accueil familial thérapeutique ne concerne que les personnes **adultes** suivies de leur plein gré (hospitalisation libre) au Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie.

Ces personnes en **difficulté psychique** doivent avoir un état suffisamment stabilisé pour tirer bénéfice d'une prise en charge thérapeutique dans un milieu familial stable, autre que le leur.

PROCEDURE D'AGREMENT

Plusieurs rencontres seront organisées au C.H.S. et à votre domicile pour :

- répondre à vos questions et préciser vos motivations.
- visiter votre logement, vérifier que toutes les conditions d'accueil sont remplies, conformément au règlement de l'accueil familial thérapeutique.
- constituer votre dossier d'agrément.

Votre candidature sera présentée à l'ensemble de l'équipe dédiée de l'Accueil Familial Thérapeutique qui étudiera votre demande, en vue de sa validation par le directeur.

Lorsque vous serez agréé, un contrat d'accueil en lien avec le projet thérapeutique du patient sera établi.

COMMENT DEVIENT-ON FAMILLE D'ACCUEIL ?

Envoyer une lettre de motivation à :



Monsieur le Directeur du
CHS de la Savoie
BP 41126
73011 CHAMBERY CEDEX

Cela permettra l'ouverture d'une procédure d'agrément.

Le règlement intérieur de l'Accueil Familial Thérapeutique précise les objectifs et modalités des accueils familiaux thérapeutiques.